

Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Armelle HATRY-CHATELAIN, , Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Absent : Mme Annick BIGUET

Procuration : Mme Annick BIGUET pour Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

Secrétaire de séance : Mme Alison McDONAGH

Date de convocation : 24 février 2026	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 24 février 2026	➤ en exercice : 9
	➤ présents : 8
	➤ votants : 9

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 9 février 2026.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.

Délibérations

1. Vote des Comptes financiers uniques 2025
2. Affectation des résultats
3. Vote des budgets primitifs 2026
4. Approbation des conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal du Collège de L'Isle Jourdain

Suite au dysfonctionnement des applications comptables et budgétaires du Service de Gestion Comptable du Sud Vienne, la trésorerie n'a pu remettre dans les temps les Comptes Financiers Uniques (CFU) définitifs.

Les deux premiers points sur l'ordre du jour sont reportés à une date ultérieure.

Questions diverses

DELIBERATION 2026-10-01 : Vote du budget primitif Mairie

Le budget de fonctionnement basé sur les dépenses et recettes réelles de 2025, est de 846 615.97 €.

Dans le budget investissement il y a un solde **positif** des restes à réaliser de **56 131 €**, représentant :

- L'achat de la Gare, 35 000 €
- Les subventions attendues concernant la grange du Paradis, les travaux sur la D741 et la tondeuse, 91 131 €

Plus les projets suivants :

0110 Travaux de Bâtiments, le monument aux morts, des études à la gare : 15 000 €

0126 Défense Incendie, remplacement de poteaux : 5 000€

0127 Plan d'Eau, jeux : 17 000€
 0136 Cimetière, caves-urne et chemin : 7 000€
 0139 Voirie : 30 000 €
 0140 Grange du Paradis, vaisselle et stockage : 20 000 €
 0141 Maison du Paradis, études : 10 000 €
 115 Acquisition de Matériel : 55 000€

Afin de financer ces projets il est proposé un transfert d'un montant de 78 021.75 € du budget fonctionnement au budget investissement en 2026.

Fonctionnement	Dépenses	846 615.97
	Recettes	846 615.97
Investissement	Dépenses	317 695.57
	Recettes	317 695.57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité** :

➤ **D'accepter** le budget primitif proposé

DELIBERATION 2026-10-02: Vote du budget primitif Lotissement

Le budget Lotissement 2026 est exactement le même que celui de 2025.

Fonctionnement	Dépenses	105 176.45
	Recettes	105 176.45
Investissement	Dépenses	185 100.00
	Recettes	185 100.00

DELIBERATION 2026-11 : Approbation des conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal du Collège de L'Isle Jourdain

Par arrêté n°2025-DCL/BICL-016 du 25 novembre 2025, Monsieur le Préfet de la Vienne a constaté la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal pour la gestion du collège de L'Isle Jourdain au 31 décembre 2025.

Le 17 février 2026, le Syndicat a approuvé les conditions de liquidation.

Il a été proposé que concernant l'actif, la caméra de conférence et l'audiomètre reviennent au collège de L'Isle Jourdain. Les 4 paniers de baskets restent au gymnase de L'Isle Jourdain et rentrent dans l'actif de la Commune de L'Isle Jourdain. Le résultat de clôture du Syndicat soit 359.05€ soit versé au Collège de L'Isle Jourdain.

Il n'y a pas de passif (aucun emprunt).

Il est demandé aux communes membres d'approuver par délibération les conditions de liquidation du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité** :

- **D'approuver** les conditions de liquidation et de la répartition de l'actif et du passif du Syndicat
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

Questions diverses

✓ Elections

Il a été remis aux membres du Conseil, la composition des bureaux de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars.

✓ Salle multi activités

L'entreprise Abaux est venue ajouter 3 fenêtres supplémentaires de désenfumage comme préconisé par le Sdis et les services de la Préfecture.

Une nouvelle visite de la commission sécurité doit être prévue pour la conformité du bâtiment et l'accord d'ouverture définitive au public.

✓ Voirie

Suite à la commission voirie, les entreprises STPR et Barré ont été contactées pour établir un devis sur les travaux 2026.

Il a été programmé les lieux-dit Le Peu, Maillé et Pique Fesse.

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire est allé voir l'état de la passerelle à l'Abbaye de la Réau. Son état est jugé satisfaisant.

Il est demandé de revoir l'état de la passerelle du gué des bordes.

La présence d'un nid de frelons au niveau du pont creusé et de la rue de la Croix a été constatée, aucun signe de vie n'est cependant visible.